

ASSOCIATION ARTPENTE LE MONDE
 45 Chemin des rosiers
 30330 St LAURENT la VERNEDE
 Asso n° W302011466
 Tél : 06 13 83 43 48
 eveilalaterre@gmail.com



LE PROGRAMME DE MISA en un coup d'œil

Le " MISP™ (Massage In Schools Programme) est un programme avant-gardiste, qui contribue au bien-être des enfants, au respect de soi et des autres, ainsi qu'à la baisse de violence et du harcèlement dans les écoles et les collectivités.

La "Routine", qui est l'enchaînement de mouvements de ce programme, est déjà pratiquée par des milliers d'enfants [sur toute la planète](#). (40 pays...)

- Le Programme du « MISP™ » s'adresse aux enfants de **4 à 12 ans**.
- **Simple à mettre en place**, le MISP™ demande 4 à 6 interventions d'un/e instructeur/trice certifié/e.
- Composée de 15 mouvements (chacun illustré par une image) la "Routine" une fois acquise par les enfants, s'effectue en une dizaine de minutes.
- La "Routine" se pratique entre enfants. **Les enfants se massent entre eux.**
- **Les enfants restent habillés.**
- Les parties massées sont **la tête, la nuque, le dos, les bras et les mains**.
- Elle peut se faire le matin, à l'arrivée en classe (ou au moment jugé opportun par l'enseignant/e).
- Les enseignant/e/s sont ensuite invité/e/s à mettre un temps à disposition pour la mise en place la "Routine" pour que les enfants puissent la pratiquer à l'école.
- A chaque rentrée l'enseignant /e est invité/e à faire appel aux services d'un/e instructeur/trice, sauf s'il a suivi la formation d'instructeur/trice entre temps.
- L'enfant apprend avec sa tête et aussi **avec son corps** : le Programme propose aussi des activités kiné-tactiles qui intègrent le mouvement et le toucher aux différentes matières scolaires (il existe 1 journée d'approfondissement)
- Le Programme de massage (MISP™) peut être vécu **en famille**, les instructeurs/trices étant également formé/e/s pour enseigner aux parents à masser leurs enfants, et aux enfants à masser leurs parents.
- Il existe une version pour les 2-4 ans, le MINI-,MISP™ en journée complémentaire, pour les instructeurs/trices certifié/e/s ou les professionnel/le/s de la petite enfance.
- *Cela vous parle ? On continue !*

Programme de la formation MISPTM

C'est une formation intensive sur 2 jours (16h de formation) où la théorie résultant des recherches sur le développement de l'enfant et les bienfaits du toucher, entre autres, vient soutenir la pratique.

C'est un stage dynamique, interactif et ludique au cours duquel le stagiaire apprendra :

- la routine complète pour les enfants de 4 à 12 ans,
- comment la transmettre dans les classes, dans les centres de loisirs, ou auprès des familles.

Le tout sera soutenu par des notions théoriques et scientifiques.

Public :

Adultes, proches ou susceptibles d'être proches d'enfants de 4 à 12 ans de par leur profession (enseignant/e/s, éducateurs/trices, animateurs/trices, ATSEM, Auxiliaires de Vie Scolaire, travailleurs/euses sociaux/ciales, ...), ainsi que toute personne souhaitant amener un toucher sain et nourrissant aux enfants.

Pré-requis : l'amour de la transmission et le goût d'amener du bien-être aux enfants.

Nombre de participants maximum : 22 personnes.

Objectifs :

A l'issue de la formation, le stagiaire aura acquis :

- des connaissances neuro-affectives sur l'impact du toucher sur les différents systèmes du corps humain.
- un protocole de massage, spécifiquement conçu pour être réalisé en milieu scolaire (centres de loisirs...) et par des enfants de 4 à 12 ans.
- la capacité à mettre en œuvre des techniques d'apprentissage utilisant le facteur privilégié et incontournable d'apprentissage des enfants, c'est à dire le kinesthésique.
- la capacité à mettre en place dans des classes, au sein des familles, lors d'activités périscolaires ou extra-scolaires des séances d'apprentissage du protocole de massage en tenant compte :
 - de l'âge des participants (stade de développement de l'enfant, tempéraments,...)
 - du contexte (école maternelle ou primaire, classe spécialisée, famille,...)
 - des besoins particuliers de certains enfants (sensibilité au toucher, handicap,...)

Le stagiaire aura également acquis la capacité à sensibiliser les enseignants et les parents à l'importance du mouvement et du toucher dans l'apprentissage scolaire.

En tant qu'instructeur/trice international/e, cette formation vous offre la possibilité d'intervenir auprès des enfants du monde entier.

Caractéristiques du programme :

Aucun adulte ne pose la main sur un enfant

Les enfants se massent les uns les autres

Le massage se fait sur les vêtements, en position assise, sur la tête, le dos et les bras

Les enfants se demandent la permission et se remercient.

Pédagogie :

Tout au long de la formation les outils pédagogiques sont utilisés pour favoriser l'apprentissage des stagiaires, en alternance avec des apports en cours magistraux, des jeux d'apprentissage (balles, activités kiné-tactiles...), des activités en groupe...

De nombreux types de supports sont utilisés : écrits, audio-visuels, tactiles...

Une attestation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, en fonction de sa participation tout au long des 2 jours.

Pour plus d'information, 2 sites :

- le site international de l'association www.massageinschools.com
- ou le lien national avec de nombreux reportages <http://www.misa-france.fr/>

Mallette pédagogique à disposition remise en début de formation :

Un livret de formation

Cartes de routine

Remise de certificats en fin de stage.

Mallette pédagogique virtuelle :

- un dossier de presse (power point de présentation, teaser, reportages Tv, banque de photos...)
- des documents pour vous accompagner au mieux dans vos démarches (exemple de devis, facture, les diplômes à remettre aux enfants, lettre d'information...)
- et mise à disposition de 2 types de flyers MISA pour votre communication où il ne reste qu'à apposer votre tampon.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :

Feuilles de présence : À signer chaque journée

Evaluation : QCM proposés en fin de formation.

Une évaluation de l'apprentissage des mouvements est faite au fur et à mesure du déroulé de la formation sur les acquisitions pratiques des stagiaires, notamment sur la connaissance de la routine.

Pas de formation à distance possible.

3 satellites de formation continue sont mise en place pour approfondir 3 domaines :

- le Mini-MISP™ (pour les instructeurs/trices certifié/e/s ou personnel de la petite enfance)
- Toucher et mouvements
- Pour les enseignant/e/s et ancien/ne/s instructeurs/trices pour remise à niveau.

Formatrice :

Nadine Denard est psychomotricienne, formatrice en ressources de relations empathiques pour de nombreux organismes et formatrice Internationale MISA.

Vous pouvez la joindre au 06 87 30 62 08, lui envoyer un mail à ndenard.misa@gmail.com, consulter son site internet www.ndenardpsychomot.com et la suivre sur Facebook: Nadine Denard Massage école et en famille MISA

La prochaine formation aura lieu à **NIMES à la courte échelle** <http://echelle.courte.free.fr/>
Les mercredi 28 et jeudi 29 Août 2024

Contact Kathy PANSARD : eveilalaterre@gmail.com tel : 0613834348

Afin de faciliter l'accès et le covoiturage pour cette formation nous vous proposons de vous inscrire sur <https://togetzer.com/covoiturage-evenement/ceu36f>



BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation MISPTM™ (Massage In School Program) animée par Nadine DENARD

MERCREDI 28 Août 2024 de **9h00 (précisément) à 18h30**

JEUDI 29 Août 2024 de **8h30 (précisément) à 17h30**

LIEU : la courte échelle – 30000 NIMES

Le tarif, comprend :

- **16 heures de formation** de qualité, active, dynamique, interactive.

- **Une pochette pédagogique** contenant :

-Le **manuel complet de l'Instructeur MISA.**

-La pochette comprenant **les 17 cartes de la « Routine ».**

-**Votre certificat national et international.**

- **L'adhésion à Misa France** est offerte pour l'année en cours, donnant accès à un dossier de presse et des documents pour vous accompagner au mieux dans vos démarches (exemple de devis, facture, les diplômes à remettre aux enfants, lettre d'information...) et mise à disposition de 2 types de flyers MISA pour votre communication où il ne reste qu'à apposer votre tampon.

- Pour un particulier, le tarif est de **365 €** / tarif préférentiel inscription avant le 7/07/24 : 350€
- Prise en charge en formation Continue, le tarif est de **530€ contactez l'entreprise de portage salarial au 05.46.75.36.51** (me contacter rapidement pour mise en lien avec l'organisme de portage salarial)

Nom / Prénom

Profession

Situation professionnelle actuelle

Demandeur/se d'emploi – salarié/e – chef/fe d'entreprise – profession libérale – commerçant/e – enseignant/e – autre catégorie à préciser

Adresse

Courriel

Téléphone fixe **Portable**

Comment avez-vous connu le programme MISP™ ? :

.....
.....

Merci de joindre à ce bulletin **2 chèques** correspondant au montant de la formation :
-un chèque de 100€ d'arrhes (qui sera encaissé à réception de ce bulletin d'inscription)
-un chèque du montant complémentaire (le solde du montant de la formation sera encaissé 15 jours avant le début de la formation).

Le tout est à établir à l'ordre de : **ARTPENTE LE MONDE**

**CHEQUES A ENVOYER A : Kathy PANSARD - Association ARTPENTE LE MONDE
45 Chemin des rosiers – 30330 SAINT LAURENT LA VERNEDE**

Le paiement pourra être échelonné en 2 fois seulement en amont de la formation (juillet et août).
Veuillez noter au dos de chaque chèque le mois d'encaissement choisi.
Dans le cas d'une inscription de dernière minute, au lendemain de la formation tous les chèques seront encaissés.

Merci de bien vouloir joindre au bulletin d'inscription tous les chèques de paiement qui seront traités dans le respect de ces modalités.

A compter de la date de signature de ce présent bulletin vous avez un délai de 10 jours pour vous rétracter. Le cas échéant, vous devrez m'en informer par écrit.

Nadine DENARD se réserve le droit d'annuler une session de formation dans le cas où toutes les conditions (nombre de participants, organisation du lieu, etc...) ne seraient pas réunies.
Nadine DENARD se réserve aussi le droit de reporter ou d'annuler une formation, d'en modifier le lieu ou le choix des animateurs si les circonstances l'y obligent.

Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance des modalités de dédit ou d'interruption de formation figurant à la dernière page du présent document.

Date

Signature

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.

Modalités de dédit ou d'interruption de formation

Un empêchement est toujours possible qui vous interdirait de participer à la formation à la date prévue. Si vous ne pouvez y assister, annulez votre réservation dans les délais requis. Vous éviterez ainsi des frais et permettrez de libérer une place au bénéfice d'une autre personne en liste d'attente.

ATTENTION : Tout report ou toute annulation doivent obligatoirement être fait par écrit.

Si vous annulez votre formation ou reportez votre formation plus de 45 jours avant la date de formation, vos 100€ versés à titre d'arrhes pourront, à votre demande, vous être reversés ou bien être conservés à titre d'arrhes pour une prochaine formation. L'inscription à celle-ci ne pourra être prise en compte qu'à réception d'un nouveau bulletin d'inscription accompagné du règlement des frais d'inscription.

Si vous annulez votre formation moins de 45 jours avant le début de la formation, vos arrhes ne pourront vous être restitués. Ils seront conservés à titre d'arrhes pour une prochaine formation suivie dans un délai de deux ans. L'inscription à celle-ci ne pourra être prise en compte qu'à réception d'un nouveau bulletin d'inscription accompagné du règlement des frais d'inscription.

Si vous annulez votre formation moins de 15 jours avant le début de la formation, vos arrhes ne pourront vous être restitués ni conservés pour une prochaine formation.

NB : Il est entendu que pour toute annulation ou report dû à un cas de force majeure justifié (maladie, accident, deuil, etc.), les 100€ d'arrhes versé au moment de l'inscription seront intégralement remboursés. En cas d'empêchement pour des raisons médicales, un certificat médical doit spécifier l'incapacité à suivre la formation.

Tout remboursement sera effectué dans un délai de deux mois à réception de la demande écrite, et le cas échéant, des justificatifs.

Cas d'abandon en cours de la formation

Toute formation commencée et abandonnée en cours, du fait du stagiaire, quel que soit le motif est intégralement dû et ne donnera lieu à aucun remboursement. Cependant, en cas d'absence justifiée par des raisons médicales ou en cas de force majeure, la formation pourra être reportée, dans la limite des places disponibles.